

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Résolution adoptée le 18 juin 2019 concernant les indicateurs pour le suivi de l'expérimentation de l'approche par COS

TRGIRTO 201906-3

Sur proposition de M. Pierre Rollin, secondée par M. François saumure, il est décidé par consensus, M. Gérard Desjardins ayant signifié qu'il était contre, de recommander à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais du MFFP qu'un suivi de l'expérimentation par COS dans l'UA 073-52 soit effectué en établissant les portraits des COS après récolte suivants :

- 1) La typologie des COS et la proportion des peuplements de 7 m et plus par rapport à la superficie productive;
- 2) La proportion de la forêt résiduelle sous forme de blocs de forêt résiduelle (BFR) par rapport à la superficie forestière productive (identifier la superficie minimale des BFR selon l'année des dérogations);
- 3) Les proportions (par rapport à la superficie productive) et les superficies des forêts résiduelles par classe de hauteur (selon les classes utilisées par le MFFP);
- 4) Le pourcentage de la superficie des forêts d'intérieur par rapport à la superficie productive en distinguant les forêts d'intérieur de 7 m à 12 m et de 12 m et plus ainsi que les classes de densité de la forêt. Ce portrait de la forêt d'intérieur de chaque COS sera réalisé en considérant tous les chemins utilisables et les sentiers de VHR;
- 5) Le pourcentage des volumes récoltés par rapport aux volumes des garanties dans l'UA 073-52;
- 6) La répartition par classe de taille des blocs de forêt résiduelle;
- 7) Une comparaison des portraits sera faite entre les différentes dérogations.